



# ENVOI

MONTAREM TANT QUE POIREM



© Robert Montaudouin

## Sommaire

### Éditorial

Où allons-nous ? 3

### Histoire

Fusillés pour l'exemple - Jean Guery 3  
 Une manière originale de confinement au XI<sup>e</sup> siècle à la tour du château d'Yons. Son histoire - Henri Vidal 4

### Actualités

Eau et biodiversité : attention danger - Daniel Mayet 5

### Disparition

Raoul Galataud - Pierre Bonnaud 7  
 Alain Vialle - Gilbert Auzias 8

### Laïcité

Projet de loi sur le Séparatisme. Une initiative nécessaire, mais une orientation dangereuse - Gérard Delfau 9

### Le dossier du mois

Liban

Communautaire - Jean Barrot 11

### Billets d'humeur

La peste soit des prosélytes !

- Jean-Pierre Gelly 15

Sauvage - Rural 15

### La F.O.L. Ardèche

Exposition Passerelles avec l'Afrique 16

Lecture à plusieurs voix 17

Le secteur séjours éducatifs poursuit son engagement en faveur de l'accès aux vacances pour tous ! - Tifaine Porchet 17

### Le saviez-vous ?

Aimé Grasset... inventeur du vol à voile 18

Pilote du Béage à Prague passant par Pétrograd (suite)- Jean-Marc Gardès 19

### Les jeux de Guy Vesson

### Des plumes

Voix off suivi de ABC...

- Bernard Mouralis 20

# ÉDITORIAL

## Où allons-nous ?

La période que nous traversons est pour le moins contrastée. D'un côté, des oiseaux de mauvaise augure avec la fin du monde en réjouissance, de l'autre, une farouche volonté de vivre, les uns sans se soucier du lendemain en se laissant emporter par les événements comme des fétus de paille ballottés par un orage cévenol, les autres déterminés à batailler pour un futur habitable sans pour autant tirer des plans sur la comète.

La situation, à dire vrai, nuit dangereusement à la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche. La plupart de ses activités, pour l'heure, sont à l'arrêt avec de graves conséquences. Les aides de l'État ne suffiront pas à la mettre hors d'eau. Nous avons beau écarquiller les yeux ; l'avenir comporte des blancs alarmants dans lesquels peuvent passer des vents mauvais, des paroles en l'air et aussi... des lueurs d'homme.

Pour notre part, nous entendons relever la tête dans la tourmente en demeurant solidement arrimés à notre raison d'être, la laïcité. Nous savons, en effet, que les eaux dormantes ne font jamais tressaillir les libellules bleues. A cet effet, nous ne négligeons pas le trouble, l'instabilité, le déséquilibre pour constamment nous ressourcer comme on va à une fontaine sans pour autant basculer dans des foucades sans lendemain. Singulière, elle l'est assurément notre fédération.

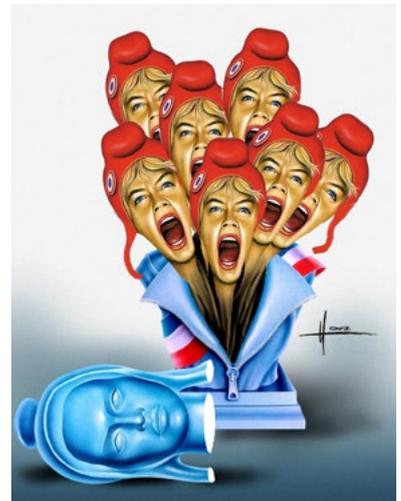
### Dernière minute

La Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche dit son indignation devant l'assassinat d'un hussard de la République, le professeur Samuel Paty le 16 octobre 2020.  
 Assez d'obscurantisme !

Elle est avant tout montagnarde. Lorsqu'elle a gravi une pente, elle entreprend aussitôt une autre ascension. Il faut l'imaginer comme un Sisyphe heureux que la pierre reste, à chaque chute, un peu plus haut qu'à la retombée précédente. Son histoire est celle d'une terre revêche, minérale, abrupte, celle de femmes, d'hommes et d'enfants parfois isolés dans des territoires qui se soucient des GPS comme d'une guigne.

C'est celle de résistants, de rebelles, de citoyens indociles qui n'obéissent pas à la consigne. La Fédération n'a jamais varié, elle est demeurée fidèle aux principes de la loi de 1905 dite de Séparation des églises et de l'État. Nous entendons ne pas nous agenouiller, selon la belle recommandation de Victor Hugo, devant l'icône ou devant l'écu, en conservant notre indépendance à l'égard des pouvoirs quels qu'ils soient, en fidélité aux valeurs de la République laïque et sociale, chère à Jean Jaurès.

**Qu'en cet automne, les feuilles en tombant respirent le bleu du ciel !**



© Roland Hours

## ENVOL

**Rédaction, Administration et Publicité :** Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche. Boulevard de la Chaumette - CS 30219 - 07002 Privas Cedex. Tél / Fax : 04 75 20 27 00.

Courriel : [envol@folardeche.fr](mailto:envol@folardeche.fr) / Site : [www.folardeche.fr](http://www.folardeche.fr) / Directeur de la publication : Gilbert Auzias

**Comité de parrainage :** Claude Barratier - Gaby Beaume - Pierre Bonnaud - Jean-Jacques Chavrier - Robert Coudert - Jean Coulomb - Martine Diersé - Jean Fantini - Jean-Louis Issartel - Roger Mazellier - Yves Paganelli - Henri Peña-Ruiz - Pierre Présuney - Francesca Solleville - Pierre Veyrenc - Charles Volle.

**Comité de rédaction :** Gilbert Auzias - Martine Bermond - Daniel Calichon - Alain Condemine - Claude Esclaime - Jean-Marc Gardès - Marc Lantheaume - Daniel Mayet - Mireille Ponton - Annie Sorrel - Denise Vesson - Guy Vesson.

**Imprimeur :** Imprimerie Cévenole 07000 Coux / Tél. : 04 75 64 18 60 / CPPAP n° 0325 G 79519

**Abonnement :** 1 an : 40 € - de soutien : 60 € - le numéro : 4 €

## Projet de loi sur le Séparatisme

### Une initiative nécessaire, mais une orientation dangereuse

Décidément le président Macron n'est guère inspiré, lorsqu'il s'agit de légiférer à propos des dérives religieuses, qui troublent l'ordre public. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la laïcité ne lui est guère familière. Et, sur le terrain des rapports du Pouvoir politique avec les religions, il va de fausses routes en impasses.

On se souvient de l'étonnante manifestation de soumission qu'il avait donnée, lui Président de la République, en se rendant à la cérémonie des Bernardins, tout au début de son mandat. Son geste suscita une large réprobation. Un peu plus tard, il y eut l'annonce en fanfare d'un projet de loi pour "réviser la loi de 1905". Devant la vive hostilité suscitée par son initiative, il a renoncé. Et nous avons salué ce retour à la sagesse et ce respect d'une tradition, qui a fait de la loi de Séparation l'un des fondements de notre démocratie.

Or, voilà qu'aujourd'hui il récidive, en programmant un projet de loi sur le séparatisme. Certes, nul ne peut contester qu'il faille renforcer notre législation, et donc l'autorité publique, contre les dérives de nature religieuse, qui, dans certains territoires, portent atteinte à l'égalité des droits des femmes, au respect des minorités sexuelles, à la libre critique des religions, y compris sous forme de caricatures, etc. Cette demande est ancienne, et elle a donné lieu au vote de la loi interdisant le port de signes religieux ostensibles à l'école, dite loi sur le voile, en 2004. Mais alors se pose le problème délicat de l'intitulé du futur texte, et donc de son orientation générale. Comment énoncer l'objectif poursuivi ? Par quel vocable résumer une situation aussi complexe ?

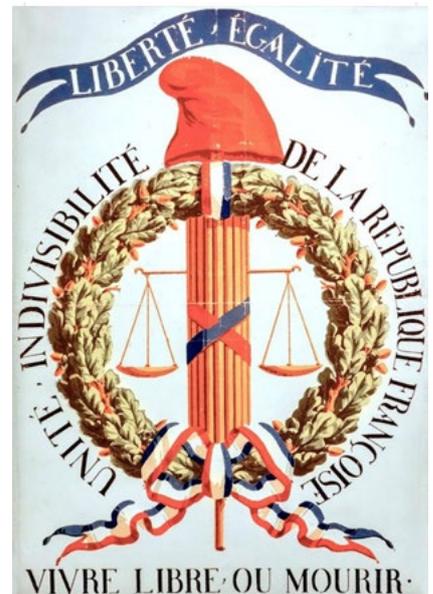
Pendant longtemps, on a parlé de "communautarisme", pour désigner d'un terme générique la multiplication de ces entorses aux normes et aux valeurs de notre République, au sein d'une population le plus souvent en souffrance et vivant dans des quartiers en déshérence, sous influence de l'islam politique. Puis, le procès contre cette dénomination, accusée de stigmatiser une

catégorie de Français, appartenant à la minorité musulmane, n'a cessé d'enfler. Et, en février, le Président Macron a déclaré qu'il renonçait au mot "communautarisme", et qu'il allait dès lors utiliser le terme de séparatisme. C'est donc avec cette nouvelle appellation qu'apparaît aujourd'hui le projet de loi, dont le Parlement doit incessamment débattre. Or, si l'objectif de renforcer l'autorité de l'État par rapport aux dérives dues à l'islam politique est légitime - et il est même urgent -, faire voter un projet de loi sur le séparatisme serait une faute politique. Pour deux raisons au moins.

D'abord, parce que la terminologie introduit une confusion dangereuse entre le séparatisme d'origine confessionnelle, ici visé, et la loi de séparation, qui a pour objectif de tenir les appareils religieux à l'écart du fonctionnement de nos institutions et de leur interdire toute pression sur les libertés individuelles. L'un aliène ; l'autre émancipe. Au bout du compte, c'est le principe de Laïcité qui sortirait affaibli de cette entreprise, ou plutôt de cette méprise. D'ailleurs, les représentants des divers cultes ne s'y sont pas trompés : ils se réjouissent, comme le fait le CFCM (Conseil Français du Culte Musulman), de cette initiative, qui les dédouane de toute responsabilité, par rapport aux manifestations intégristes ou fondamentalistes d'une partie de leurs ressortissants.

Une deuxième raison fait que le terme est impropre : dans le cas présent, il désigne essentiellement l'influence sur notre sol des Frères musulmans, alors que les représentants, en France et en Europe, de cette mouvance de l'islamisme ont au contraire comme objectif de se fonder dans la population, pour mieux faire reconnaître une "communauté musulmane", dotée de ses propres lois, issues de la Charia et qu'elle considère comme supérieures aux lois de la République. Dès lors que faire ?

Tout bien pesé, il me semble préférable d'utiliser le terme de "communautarisme" pour rendre compte des dérives d'une communauté se refermant sur elle-même, à partir



de son identité religieuse, qu'elle soit musulmane, évangélique, juive orthodoxe, catholique intégriste, ou qu'il s'agisse d'une secte. C'est la moins mauvaise des solutions, tout en sachant que ce mot-valise nécessite qu'à chaque utilisation les conditions de son application soient clairement définies.

Mais cela ne règle pas, bien sûr, le problème de fond, qui est de nature politique : ainsi, à titre d'exemples, comment contrôler l'utilisation de l'argent public versé aux associations, dont le fonctionnement se situe en marge ou en opposition aux lois républicaines ? Ou encore, comment sanctionner le comportement d'imams, financés et détachés sur notre territoire par l'Arabie Saoudite, le Qatar ou la Turquie, dont les prêches incitent les croyants à méconnaître nos règles démocratiques et nos modes de vie ? Je vais surprendre, en disant qu'à mon avis, il ne serait pas besoin d'un nouveau texte. La loi de Séparation des Églises et de l'État fournit le cadre nécessaire, car les républicains du début du XX<sup>e</sup> siècle s'étaient trouvés, eux aussi, confrontés à un fonctionnement de type "séparatiste", qui était, lui, d'origine catholique. On ne cite généralement ce monument législatif, la loi de 1905, que pour les deux admirables premiers articles, intitulés *Principes*. Mais ce texte, riche de 44 articles, comprend aussi de



nombreuses dispositions concrètes pour encadrer le fonctionnement des appareils religieux et veiller à ce qu'ils ne détournent pas les fidèles de leurs obligations de citoyens.

Ce fut d'ailleurs la discussion de ces articles, explicitant l'application des principes de "liberté de conscience" et de "libre exercice des cultes", posés en tête du projet de loi, qui furent l'objet des débats les plus âpres à la Chambre et qui donnèrent lieu à une violente condamnation du pape, allant jusqu'à l'excommunication des parlementaires qui s'étaient prononcés pour l'adoption. Ces règles de fonctionnement, qu'impose la loi, sont exposées tout au long des six parties, appelées *Titres*.

L'une de ces parties, dénommée *Police des cultes* (Titre V, articles 25-36), fournit un cadre toujours opératoire aux rapports entre Pouvoirs publics et religions. Ainsi l'article 34 stipule : "*Tout ministre d'un culte qui, dans les lieux où s'exerce ce culte, aura publiquement par des discours prononcés, des lectures faites, des écrits distribués ou des affichettes apposées, outragé ou diffamé un citoyen chargé d'un service public, sera puni d'une amende de 500 à 3000 Fr. et d'un emprisonnement de un mois ou un an, ou de l'une de ces deux peines seulement*".

Ailleurs, article 25, il est précisé que, si les réunions de célébration des cultes peuvent se tenir librement, "*elles restent placées sous la surveillance des autorités dans*

*l'intérêt de l'ordre public*". Rappelons, enfin, que le Titre IV, énonce des conditions très strictes pour la reconnaissance par l'État des associations œuvrant dans le cadre d'une institution religieuse.

Constatons donc que les pionniers de la Laïcité n'avaient pas hésité à réglementer précisément le fonctionnement des cultes dans une société encore dominée par la puissante Église catholique. Et cela ne se fit pas sans mal : il fallut mobiliser une majorité de Français, pendant une dizaine d'années, et établir difficilement un rapport de forces pour y parvenir, contrairement à la version édulcorée de cette période, que l'on se plaît à raconter dans une certaine gauche. Observons, en outre, que les législateurs utilisèrent alors une formulation qui anticipait volontairement sur l'avenir : "*Tout ministre d'un culte*", est-il écrit ; et cela répond au pluriel de l'intitulé général : *Loi de séparation des églises et de l'État*, qui avait surpris les observateurs.

Dès lors, qu'est-ce qui nous empêche d'actualiser la loi de 1905, en y ajoutant deux ou trois articles supplémentaires, notamment dans la partie *Police des cultes* ? Il ne s'agirait en aucun cas d'une "révision", puisque l'esprit général et le déroulé de l'argumentation ne seraient en rien altérés. Ils seraient même scrupuleusement respectés.

Mais j'entends déjà l'objection, et elle est forte : il ne faut pas toucher à ce texte consacré par l'Histoire.

Alors procédons autrement. Il est possible pour le Gouvernement de déposer un texte intitulé : *Projet de loi sur les atteintes à la Laïcité*, qui se référerait explicitement à la loi de 1905 et s'inscrirait dans la continuité. Cette démarche aurait plusieurs avantages. En effet, si l'on formulait de cette façon la réponse législative à un problème réel de notre société, l'on aborderait enfin le vrai sujet, celui que le Président Macron cherche à éviter par atavisme ou en raison de son éducation : le rôle majeur et irremplaçable du principe juridique de "Laïcité - séparation" dans le fonctionnement de notre démocratie. Pourquoi contourne-t-il ce débat ? Et, de surcroît, l'on échapperait à la critique de ne viser qu'une seule religion : l'islam. Deux atouts pour l'acceptabilité des mesures votées, alors que le thème est par nature conflictuel. À partir de là, on peut résumer ainsi la problématique qui sous-tendrait le nouveau texte et lui donnerait toute sa portée : *Laïcité. Identité(s). Citoyenneté. La même loi pour tous*<sup>1</sup>.

Autant de termes qui font sens au quotidien, et qui fixent un objectif capable de rassembler la Nation, alors que le terme de séparatisme confirme les clivages et affaiblit la paix civile. Il est donc urgent de réorienter le projet de loi.

*(Prise de position en forme de mise en garde et appel aux parlementaires.)*

**Gérard Delfau<sup>2</sup>,  
le 17 septembre 2020.**

1. C'est le titre d'un livre qui paraîtra prochainement dans la collection *Débats laïques* chez L'Harmattan. Il est publié sous la responsabilité de Monique Cabotte-Carillon, présidente du CEDEC (Chrétiens pour une Église Dégagée de l'École Confessionnelle).

2. Ancien sénateur, directeur de la collection *Débats laïques*, L'Harmattan, et du site [www.debatslaïques.fr](http://www.debatslaïques.fr), auteur, avec Martine Charrier, de l'ouvrage *Je crois à la politique*, 664 pages, L'Harmattan, 2020.

## La peste soit des prosélytes !

Ce qu'il y a d'irritant, d'insupportable dans les modes nouvelles qui nous envahissent, ce ne sont pas les modes mais leurs adeptes. Car enfin, cette façon de vivre que nous sommes parvenus à construire, plus ou moins facilement, n'a nul besoin qu'on vienne la heurter de nouvelles convictions ou autres lubies. Pourquoi faut-il que les convertis veuillent à tout prix vous engluier ? Est-ce parce que leur fragilité les tarabuste ? Et là je ne pense pas qu'aux "born again" américains dont la foi sauve le monde à coups de bombes, d'AK47 et de glyphosate.

Je pense à ces gens qui ont choisi de changer d'alimentation, ce qui est tout-à-fait leur droit, et qui veulent à tout prix me faire passer le goût du bœuf bourguignon ou du salmis de bécasse. Pourquoi leur nouveau penchant végétarien devrait-il aussi me tenter ? Je fais mienne la réflexion de W.A. (je ne mets que les initiales sinon les "me too" vont me lyncher au moment de la sortie de ses mémoires) "*Ce n'est pas la peine d'être parvenu au sommet de la chaîne alimentaire pour se priver de viande*".

Et puis les végétaliens sont venus se surajouter par le goût d'en faire un peu plus. Mais si on ne mange pas les herbivores que va-t-il leur rester à manger ? C'est la loi de la Nature : manger avant d'être mangé.

L'humain est tout de même la seule espèce qui n'a pas qu'une occupation, qu'une obsession : tuer pour manger ! De temps en temps il travaille, il manifeste, il parle à son conjoint, etc. Car son seul vrai prédateur c'est le ver final...

Je ne les oublie pas, les végétariens, je ne les oublie pas. Eux refusent toute exploitation et toute utilisation du vivant par une autre espèce, en l'occurrence l'espèce humaine. C'est pas facile, comment expliquer à leur chien ou à leur chat qu'ils ne sont plus leurs amis exploités, et convaincre leur jolie petite fille qu'elle ne peut plus monter sur son poney, relâcher les oiseaux pour nourrir les chats ensauvagés privés de croquettes, déverser les poissons rouges pour nourrir les poissons carnivores (eux)...

Qu'ils prennent garde que l'un des leurs, un beau jour, ne déclare que la sexualité est une exploitation et que la fécondation est une appropriation ! Ça freinerait leur reproduction.

Je partage pleinement la certitude que la surexploitation du vivant est insupportable, peut-être faut-il revenir à des pratiques antérieures qui avaient fait leur preuve. Ce n'est pas parce que leurs motifs ne sont pas irraisonnables que leurs solutions sont les bonnes. Et qu'on laisse mon boucher tranquille.



Je suis pour la liberté de chacun, mais je n'aime pas ce ton condescendant que l'on prend à mon égard, moi qui ne suis, tel que l'évolution m'a fait, qu'un pauvre humain omnivore, mais tout aussi un humain qui laisse à chacun ses désirs mais qui veut qu'on respecte les siens..

C'est bête je suis en bas de ma page.

Jean-Pierre Gelly

### Sauvage

Cet adjectif, jusqu'à présent, seule, une eau de toilette s'en faisait des gorges chaudes. Le terme est d'origine latine, *sylvaticus* : qui habite la forêt. Il fait présentement florès avec la promotion de la vie sauvage ; une attractivité tendance ; mais de là à se pâmer devant la préservation de zones protégées nécessairement dépourvues d'habitants humains... La mise en garde de Régis Debray est fort utile en l'espèce dans *Le siècle vert* : "*L'ennemi principal n'est plus le patron mais la fumée d'usine !*" En résumé : "*Au Ah, ça ira !*" succédera "*le Ah, ça triera, ça triera.*" Un ouvrage récent : *L'invention du colonialisme vert* de Guillaume Blanc apporte, lui aussi, un éclairage utile avec l'éviction des Africains et le néocolonialisme dans les luttes pour la préservation de la nature. Dans *Les Racines du ciel* (Prix Goncourt en 1956), Romain Gary prête à son personnage principal, Morel, son engouement pour le Tchad : "*La seule chose qui m'intéresse, c'est la protection des éléphants*".

De nos jours, des hommes venus d'occident se mobilisent pour défendre des forêts et des montagnes, des girafes et des lycaons menacés d'extinction. Leur mission est presque inchangée depuis l'époque coloniale. Elle consiste à chasser des aires protégées les autochtones, considérés comme insensibles, étrangers même à la beauté de cette biodiversité. (Cette ritournelle vaut aussi souvent pour nos territoires...). À les écouter : "*La nature africaine mériterait d'être préservée des Africains eux-mêmes*". Dans l'Afrique imaginaire et sanctuarisée le bien-être de l'éléphant prime celui du paysan, qui, il est vrai, a le culot d'être civilisé et n'a pas à être stigmatisé comme non ensauvagé, lui pour qui Montaigne réclamait "*un général devoir d'humanité*".

...Chacun assurant sa singularité. Mais les hommes ne sont-ils pas de grands arbres différents à leur base, mais qui mêlent leurs frondaisons dans les hauteurs ?\*

Rural

\* "Montaigne et le mythe du bon Sauvage" - Bernard Mouralis - Éditions Pierre Bordas et fils.

## Exposition *Passerelles avec l'Afrique*

En écho au Festival Images et paroles d'Afrique l'espace Envol présente un regard sur les influences croisées de deux artistes français attachés à l'Afrique où ils puisent certaines inspirations et d'artistes africains qui s'ouvrent à des expressions résolument modernes.

### Peintures et dessins

**Natimo** : artiste peintre solidaire, Nathalie Monier, éducatrice spécialisée, tisse depuis 21 ans des projets de protection de l'enfance en Ardèche et au Sénégal. Elle voyage à travers des couleurs vives et propose une démarche participative car "faire naître une œuvre demande de s'appuyer sur l'autre. Chaque couleur a sa place".

**Akoi Aka** : originaire de l'ouest africain, scientifique de formation, il vit en France depuis 1989. Mêlant des influences africaines à celles de l'art occidental, il évolue vers des formes plus abstraites avec une énigme toujours présente. La sensibilité est le capteur de toutes les richesses, la porte aussi du doute et de la fragilité.

© Akoi Aka



### Sculptures bronze

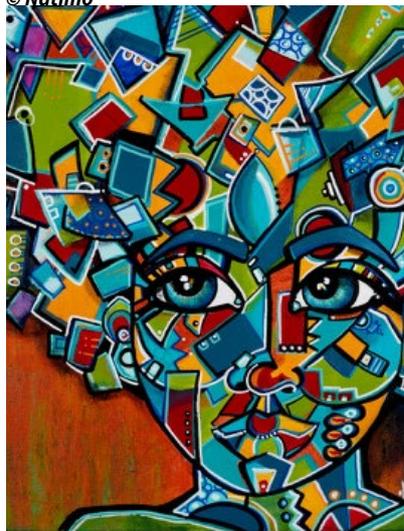
**Pierre Bobot** : ses sculptures aux formes polies, très épurées, sont une très belle expression de l'art contemporain européen tout en portant une influence de l'art africain et une empreinte factuelle car ses bronzes sont fondus au Burkina Faso...

**Bamori Ouattara** : la sculpture lui permet d'exprimer sa perception du monde, du plus proche (sa mère, son entourage, la souffrance qu'il côtoie), jusqu'à sa dimension sacrée, pour écrire le monde artistiquement.

**Lacina Traoré** : travaille au Burkina Faso et en France intervient dans des ateliers d'initiation à la sculpture en bronze.

**Ahmed Some** : propose une approche très personnelle des personnages de la tradition africaine.

© Natimo



© Bamori Ouattar



© Pierre Bobot



**Exposition de peintures, dessins et sculptures du 16 novembre au 9 décembre 2020**  
Vernissage

Lundi 16 novembre à 18h30 au son de la kora et avec une peinture participative.

Espace Envol, F.O.L. Ardèche, Bld de la Chaumette, Privas  
Informations par téléphone au 04 75 20 27 08.

Festival IPA :

[www.ardcheafriquesolidaires.com](http://www.ardcheafriquesolidaires.com)

## Lectures à plusieurs voix

\* LA FO.L. ARDÈCHE \*

Au cœur de l'**exposition Présences éphémères** de Robert Montaudouin, nous vous convions à une **lecture de nouvelles de Mireille Piris** pour que dialoguent deux univers poétiques...

Gourmande de mots, Mireille Piris, actrice, aime les dire, les donner ; auteure, elle souhaite qu'ils coulent, dans un bon rythme, dans la justesse d'une évocation, d'un ressenti...

Son passé professionnel de comédienne, chanteuse, animatrice culturelle, psychodramatiste, formatrice-conseil... l'a toujours reliée aux textes, ce qui tout naturellement a éveillé son désir d'écriture.

Après *Boulevard des orangers* qui évoque ses souvenirs d'enfance en Algérie, elle publie un recueil de nouvelles **Une étrange modernité** aux éditions N&B.

*"J'aime les formes littéraires courtes, où il faut être à la fois précis et allusif. Et j'ajouterai impressionniste et poétique. Dans chaque nouvelle un paysage, une personne, une rencontre, des moments de vie."*

Dans ces situations inspirées de faits divers, sociaux, de moments vécus, l'art apporte sa note positive. *"J'ai vu des gens se reconstruire à travers le théâtre, la peinture, la danse ou la musique : toute forme d'art est bénéfique."*



© Annie Sorrel

### Lecture de nouvelles de Mireille Piris

**lundi 9 novembre à 18h30**

Par Mireille Piris, Julotte Roche, Annie Sorrel, et avec le concours de lectrices de *Lire et faire lire*. Espace Envol. Entrée libre

## Le secteur séjours éducatifs poursuit son engagement en faveur de l'accès aux vacances pour tous !

Cet automne, nous avons proposé des colonies pour les vacances de la Toussaint dans le centre de vacances *Les Portes de l'Ardèche* à Meyras en Sud Ardèche. Pour tous les publics mais aussi dans le cadre de notre appel d'offre avec le Département de l'Ardèche afin de permettre aux jeunes ardéchois placés en familles d'accueil ou en foyers de partir en vacances et de découvrir le patrimoine local. Participer à des activités et rencontrer d'autres enfants et jeunes pour partager des moments collectifs à travers des temps d'animation, cela est primordial pour se construire et grandir !

Cette année, la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche a aussi choisi de s'inscrire dans les événements du territoire en proposant aux enfants et aux jeunes de découvrir l'événement *Les Castagnades*, ces célèbres fêtes de la châtaigne qui font la renommée du Département. Il est important que les plus jeunes connaissent les origines, les savoir-faire locaux et les particularités de notre Département, tout en participant à des activités ludiques : balade commentée dans les châtaigneraies, découverte des produits locaux et de saison, des jeux anciens en bois...

Par ailleurs, le dispositif "*Colonies apprenantes*" initié durant l'été, s'est poursuivi durant les vacances de la Toussaint grâce aux différents

partenariats entre la Préfecture de l'Ardèche, les communes de Privas, le Teil, Aubenas et Annonay ; ainsi que l'important travail mené par les CCAS de ces quatre communes avec les référents et coordonnateurs des Programmes de Réussite Éducative, et aussi, les services de la Direction Départementale Jeunesse et Sport et l'Éducation nationale.

Au départ, proposé aux jeunes issus des quartiers prioritaires de ces quatre communes, le dispositif s'ouvre à tous les jeunes du CM1 à la 6<sup>ème</sup> durant les vacances de la Toussaint pour deux séjours au choix de sept jours, orientés sur les apprentissages, le renforcement des connaissances à travers des activités ludiques, des sorties et des animations.

Associer nos forces et faire du lien sur le territoire pour promouvoir le droit aux vacances pour tous reste notre priorité même dans ce contexte sanitaire particulier.

Nos secteurs et nos associations affiliées sont mobilisés au sein de ces colonies de vacances notamment l'UFOLEP pour les activités physiques et sportives et l'initiation au secourisme, le secteur des actions éducatives et culturelles pour donner des idées d'activités : malles pédagogiques, livrets élèves sur la thématique de la BD et bien d'autres animations encore.

Nous pouvons compter sur les acteurs du territoire pour construire avec nous et valoriser ces actions, il faut continuer à travailler en réseau car le collectif est une force et apporte aussi de l'innovation.

Une nouveauté 2021 que nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer : la création de séjours inclusifs et adaptés car défendre les valeurs de diversité, d'inclusion des publics nous anime. Pour cela, avec Madame Fatima Benaïssa, nouvelle directrice de l'IME de Soubeyran, nous travaillons sur un projet de séjours inclusifs à destination des jeunes de l'IME dans un premier temps et ce afin d'envisager que ces jeunes aient des vacances pour découvrir le patrimoine, rencontrer les autres et pratiquer des activités physiques et sportives autour des thématiques suivantes : alimentation, bien-être, patrimoine naturel...

Le développement de ce projet pourra, aussi, à terme, répondre à une demande de nos partenaires historiques de séjours adaptés enfants et adultes. Rencontrer l'autre et lui proposer des vacances au même titre que n'importe quelle personne qui n'est pas en situation de handicap est une priorité. Découvrir la différence permet aussi de développer la tolérance, la solidarité et d'aborder un principe essentiel : la laïcité.

**Tifaine Porchet**